

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 10 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Dix Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme MASNEUF Nathalie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

Absents ayant donné procuration : Mme LE TOQUIN Stéphanie à Mme HILAIRE Béatrice, M DUMAS Albin à Mme RIEU Dominique,

Absents : Mme PASTRE Laurie

Secrétaire de séance : Mme RIEU Dominique

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

FINANCES

N° 1 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE AVEC AFFECTATION DE RESULTAT

Mme Dominique RIEU, Adjointe aux finances, présente le Compte Financier Unique 2024.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		113 195.11	55 776.47		55 776.47	113 195.11
Opérat. Ex	977 114.78	1 167 203.77	637 086.90	465 720.85	1 614 201.68	1 632 924.62
Totaux	977 114.78	1 280 398.88	692 863.37	465 720.85	1 666 978.15	1 746 119.73
Résultat		303 284.10	227 142.52			76 141.58

Besoin financement	- 227 142.52	
Excédent financement		
Restes à réaliser Dépenses / Recettes	10 707.98	48 894.26
Besoin total de financement	- 188 956,24	
Excédent total de financement		
Affectation au 1068	188 956.24	
Affectation au 002 fonctionnement.	114 327,86	

Monsieur le Maire quitte la séance. Mme Dominique RIEU assure la présidence et met au vote l'approbation du Compte Financier Unique tel que présenté.

Le Compte Financier Unique 2024 est approuvé par à l'unanimité des voix
Monsieur le Maire regagne sa place.

N°2 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 35,501 % arrondi à 35,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 84,131 % arrondi à 84,13 %
- taxe d'habitation (TH) : 9,655 % arrondi à 9,66 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux
- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

N° 3 – MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un montant forfaitaire de 75 € par élève pour les fournitures scolaires de l'école publique. Pour l'année 2025, la base est le nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2024-2025 est de 79 élèves soit une participation de 5 925 € (Cinq Mille Neuf Cent Vingt Cinq Euros)

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix

N° 4 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour une somme de 8551,00 € (Huit Mille Cinq Cent Cinquante et Un Euros) au chapitre 65

TABLEAU ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2025

ASSOCIATIONS	ANNEE 2024 CA	ANNEE 2025 BP	Local mis à dispo	Eau et Electricité
Art 65748 :				
ADAPEI	100,00 €	100,00 €	Oui	Oui
AMICALE SAP POMPIERS	605,00 €	605,00 €		
AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES AUBENAS	50,00 €	50,00 €		
AMICALE LAIQUE	230,00 €	230,00 €		
APEL SAINT JOSEPH	200,00 €	200,00 €		
ASSO LES USAGERS HOPITAL AUBENAS	50,00 €	50,00 €		
BEALIERE DE FABRIAS	180,00 €	180,00 €		
BEALIERE DES PRADES	180,00 €	180,00 €		
BEALIERE DE VALENTE	180,00 €	180,00 €		
COOPERATIVE ECOLES PUBLIQUES 79 élèves x 20 en 2024-2025	2660,00 €	1580,00 €		
KARATE DE LALEVADE	200,00 €	200,00 €	oui	oui
LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €	50,00 €		
LES VAGABONDS	190,00 €	190,00 €	oui	oui

LOISIRS ET CULTURE	180,00 €	180,00 €		
LS DANCE COMPAGNY (ex MELTING DANCE) en attente document	0,00 €	180,00 €		
OGEC école privé Saint Joseph exceptionnelle classe découverte	528,00 €	0,00 €		
PETANQUE SANS SOUCIS 1000 € exceptionnelle	1180,00 €	180,00 €	oui	oui
PREVENTION ROUTIERE	160,00 €	160,00 €		
SOCIETE DE CHASSE	180,00 €	180,00 €		
SOCIETE LES BOULES LEVADOISES en attente document	0,00 €	180,00 €	oui	oui
UNION SPORTIVE LALEVADE	2 000,00 €	2 000,00 €		
UNRPA	446,00 €	446,00 €	oui	oui
FORESTIERS SAPEURS	50 ,00 €	50,00 €		
REMUE MENINGES	300,00 €	300,00 €	oui	oui
SAJ LES BABELOUS	200,00 €	200,00 €		
ASA - ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE	0,00 €	200,00 €		
LEDA ATOMICA 07 Journée de la Dame	0,00 €	500,00 €		
Total chapitre 65	10 099,00 €	8551,00 €		

N°5 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CDC

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans a prévu un programme de soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours pour les années 2024 et 2025. L'enveloppe budgétaire votée en 2024 est de 480 000 €, ce qui permet une aide de 60 000 € pour 8 communes. Il sera proposé au vote du BP 2025 le même budget pour financer les projets de 8 autres communes.

Dans le cadre des compétences des EPCI, et comme le prévoient les statuts de la communauté de communes, un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant des conseils municipaux et communautaires. Son montant total ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions et aides diverses, par le bénéficiaire du fonds de concours. Par délibération du conseil communautaire du 04.07.2024, un règlement a été adopté par la communauté de communes, précisant que ce fonds de concours a exclusivement pour objet de financer la réalisation d'un investissement. La commune a pour projet de réaliser « le réaménagement du terrain de pétanque ». Ce projet consiste à niveler, réaménager l'espace, dégoudronner, végétaliser et ajouter du mobilier urbain (poubelle, bancs). Ces travaux sont prévus fin mars 2025.

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 32 372.60 € HT et se décompose comme suit :

• Gros-œuvre	26 624.00 € HT
• Mobilier urbain	2 192.60 € HT
• Massif végétalisé	2 818.00 € HT
• 1 Barrière tournante	<u>738.00 € HT</u>
Total	32 372.60 € HT

Le montant total des aides demandées pour ce projet se décompose comme suit :

• Région	9 711.78 € HT
• Département	9 711.78 € HT
• Fonds propre	<u>12 949.04 € HT</u>
Total	32 372.60 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détaillé (APD) avec détail des coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

Sous réserve de délibération concordante de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, cette aide sera versée sur présentation de l'état des dépenses visé par le comptable public et du plan de financement final de l'opération mentionnant toutes les aides et subventions obtenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour le financement de l'opération détaillée ci-dessus à hauteur de 16 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N°6 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CDC

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans a prévu un programme de soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours pour les années 2024 et 2025. L'enveloppe budgétaire votée en 2024 est de 480 000 €, ce qui permet une aide de 60 000 € pour 8 communes. Il sera proposé au vote du BP 2025 le même budget pour financer les projets de 8 autres communes.

Dans le cadre des compétences des EPCI, et comme le prévoient les statuts de la communauté de communes, un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant des conseils municipaux et communautaires. Son montant total ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions et aides diverses, par le bénéficiaire du fonds de concours. Par délibération du conseil communautaire du 04.07.2024, un règlement a été adopté par la communauté de communes, précisant que ce fonds de concours a exclusivement pour objet de financer la réalisation d'un investissement

La commune a pour projet de réaliser « le réaménagement et la sécurisation du mini giratoire sur la RN102 »

Ce projet consiste à réaménager les entrées du giratoire afin de le sécuriser pour tous les usagers :

- Réduction des déflexions en modifiant l'implantation des bordures latérales T2 en entrée de giratoire nord et sud, déplacement du passage piéton sud (intégration d'un regard EU) et reprise des bordures T2
- Acquisition de terrain et élargissement du trottoir au sud-ouest, suppression des bordures GSS2
- Reprise des bordures (bordures 12 > vue 3 cm et du revêtement de l'îlot central (BBSG + résine colorée
- Reprise des îlots sur RN102 (bordures /1 > vue 6 cm collées sur le revêtement BBSG neuf), revêtement en BBSG
- Déplacement du cheminement piéton dans le square côté salle polyvalente et création d'une traversée piétonne
- Installation de 2 feux verts récompense sur la RN102
- Reprise de la chaussée sur la RN102 par la DIR Massif Central.

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 75 785 € HT et se décompose comme suit :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • Gros-œuvre | 41 845.00 € HT |
| • Cheminement piétons | 3 640.00 € HT |
| • Feu vert récompense | 21 800.00 € HT |
| • Divers imprévus | 7 000.00 € HT |
| • Acquisition foncière | <u>1 500.00 € HT</u> |

Total 75 785 € HT

Le montant total des aides demandées pour ce projet se décompose comme suit :

- Etat 22 735.50 € HT
- Département 22 735.50 € HT
- Fonds propre 30 314.00 € HT

Total 75 785.00 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détaillé (APD) avec détail des coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

Sous réserve de délibération concordante de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, cette aide sera versée sur présentation de l'état des dépenses visé par le comptable public et du plan de financement final de l'opération mentionnant toutes les aides et subventions obtenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

– sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour le financement de l'opération détaillée ci-dessus à hauteur de 37 892.50 €,

– autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N°7 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CDC

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans a prévu un programme de soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours pour les années 2024 et 2025. L'enveloppe budgétaire votée en 2024 est de 480 000 €, ce qui permet une aide de 60 000 € pour 8 communes. Il sera proposé au vote du BP 2025 le même budget pour financer les projets de 8 autres communes.

Dans le cadre des compétences des EPCI, et comme le prévoient les statuts de la communauté de communes, un fonds de concours peut être versé entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant des conseils municipaux et communautaires. Son montant total ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions et aides diverses, par le bénéficiaire du fonds de concours. Par délibération du conseil communautaire du 04.07.2024, un règlement a été adopté par la communauté de communes, précisant que ce fonds de concours a exclusivement pour objet de financer la réalisation d'un investissement

La commune a pour projet de réaliser « le réaménagement et la sécurisation de l'allée de Vals à la sortie de la voix douce » Ce projet consiste à réaménager la sortie de la voix douce afin de la sécuriser pour tous les usagers :

- Pose de bordures le long des enrochements et création de trottoir
- La création d'une évacuation d'eau pluviale
- La création d'un plateau

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 22 046.90 € HT et se décompose comme suit :

- Pose de bordures 9 537.28 € HT
- Création pluvial 4 447.16 € HT
- Création d'un plateau 8 062.46 € HT

Total 22 046.90 € HT

Le montant total des aides demandées pour ce projet se décompose comme suit :

- Fonds propre 22 046.90 € HT

Total 22 046.90 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de communes un fonds de concours d'un montant maximum de 60 000 € pour financer cette opération et de lui adresser un dossier complet à cet effet (notice explicative, Avant-Projet Détaillé (APD) avec détail des coûts, un plan de financement estimatif à date et un échéancier/planning précis précisant le début et la fin des travaux).

Sous réserve de délibération concordante de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, cette aide sera versée sur présentation de l'état des dépenses visé par le comptable public et du plan de financement final de l'opération mentionnant toutes les aides et subventions obtenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour le financement de l'opération détaillée ci-dessus à hauteur de 11 023.45 €,**
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

N° 8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif pour 2025 est présenté au conseil municipal :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 164 271.96 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 850 667.15 €.

Approuvé par onze voix pour, trois voix contre (E. ORIVES, F. MORIN, A. GONZALEZ)

N° 9 – MOTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ELUS

L'ensemble du conseil municipal de la Commune de Lalevade d'Ardèche,

Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1^{er} Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

A ce titre nous sommes :

1/ Solidaires et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat

2/ Fiers d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre commune, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.

3/ Clairs et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.

4/ Fermes et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous sommes ou nos collègues sont victimes de comportements inacceptables de la part de d'administrés ou de quelconques individus.

5/ Résolus à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.

6/ Déterminés et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaires des peines prévus par la loi n°2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.

7/ Engagés et totalement solidaires des actions menées pour dire Non aux violences faites aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion

QUESTIONS DIVERSES :

- Les terrains de pétanque sont réaménagés, il reste les travaux de végétalisation et la pose de deux bancs supplémentaires
- Les travaux sur l'avenue de Vals, le long du Camping des Issoux, sont terminés il reste les travaux de végétalisation

Prochain conseil municipal : le 15 mai 2025

Séance levée à : 22 h 00